

# FFG GLOBAL EQUITIES LOW CARBON (R ACC) EN EUR

COMPARTIMENT DE LA SICAV FFG, GÉRÉE PAR WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (LUX) SA.

## CECI EST UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE.

Veuillez vous référer au prospectus de la SICAV FFG et au KID PRIIPs sur [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu) avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document n'est pas un document contractuel ni un conseil en investissement.

## OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment recherchera une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des actions cotées et échangées sur des marchés réglementés de pays développés, sans restriction sectorielle ou de capitalisation boursière. A côté de son objectif financier, le compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution (Funds For Good) de la SICAV. Funds For Good reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires à Funds For Good Impact, qui consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité. L'univers d'investissement initial du Compartiment est l'indice MSCI World NR EUR. Cet indice ne tient pas compte des critères ESG promus par le compartiment. Le gestionnaire construit un univers d'investissement propre au Compartiment au sein de cet indice sur base de critères financiers et ESG. Le Compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Compartiment sans référence à un indice.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le compartiment a pour objectif l'investissement durable et répond aux exigences de transparence de l'article 9 du SFDR. A cette fin les investissements en actions du compartiment s'effectueront dans des actions de sociétés dont la trajectoire d'émissions de carbone est alignée avec l'accord de Paris pour le climat.

La sélection des actifs ou des OPCVM ou autres OPC composant le portefeuille du compartiment respectera la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, disponible dans son intégralité sur [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu).

Cette politique couvre notamment les aspects suivants :



Suppression de son univers d'investissement d'une série d'entreprises selon des critères liés à des traités internationaux, à des secteurs ou à des activités controversés



Une politique visant à sélectionner des sociétés plus vertueuses sur plusieurs critères portant sur des aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

La décision d'investir dans le fonds doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus.



**100% DES ACTIONS EN PORTEFEUILLE SONT ALIGNÉS AUX ACCORDS DE PARIS**



**EXCLUSION D'ENTREPRISES**



**FAVORISER LES SOCIÉTÉS VERTUEUSES EN TERME D'ESG**



**SIGNATAIRES DES UNPRI**

## DONNÉES GÉNÉRALES

|                                  |                                   |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Lancement de la stratégie        | 03/04/2024                        |
| Lancement de la part             | 27/05/2024                        |
| Type de compartiment             | Equities                          |
| Devise                           | EURO                              |
| Domicile                         | Luxembourg                        |
| MANCO                            | Waystone Management Company (Lux) |
| Gestionnaire                     | Orcadia Asset Management          |
| Statut Juridique                 | Sicav                             |
| Liquidité                        | Quotidienne                       |
| Publication VNI                  | BEAMA                             |
| Banque Dépositaire               | Banque de Luxembourg              |
| Pays d'enregistrement            | BE, LU, FR                        |
| Minimum de souscription initiale | 100 €                             |
| Durée du compartiment            | Illimitée                         |
| Agent de transfert               | EFA                               |
| Auditeur                         | PwC                               |
| ISIN Part R Acc                  | LU2736456596                      |
| Actifs nets de la part           | € 1,490,700.92                    |
| Actifs nets du fonds             | € 58,532,221.69                   |

## FRAIS<sup>1</sup>

### Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Coûts d'entrée (max.) | 3% |
| Coûts de sortie       | -- |

### Coûts récurrents prélevés chaque année

|   |       |
|---|-------|
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,53% |
| Dont Frais de Gestion   | 1,25% |
| Coûts de transaction  | 0,21% |

### Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Commissions liées aux résultats | -- |
|---------------------------------|----|

### Taxes

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| T.O.B à la sortie (max. 4000€) | 1.32% |
| Précompte mobilier             | --    |

(1) Les définitions des différents points de cette rubrique sont reprises dans le lexique en fin de document.

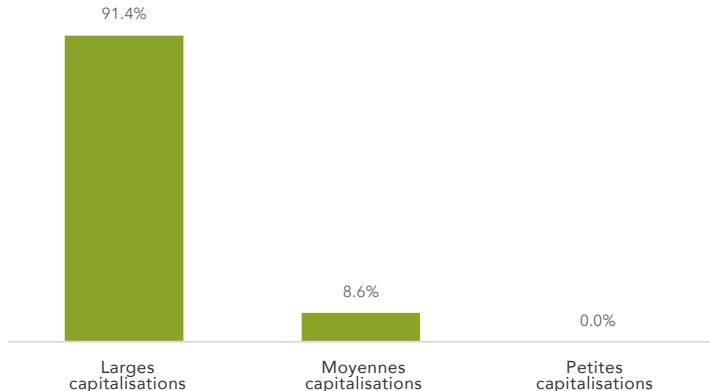
## CLASSE DE RISQUE



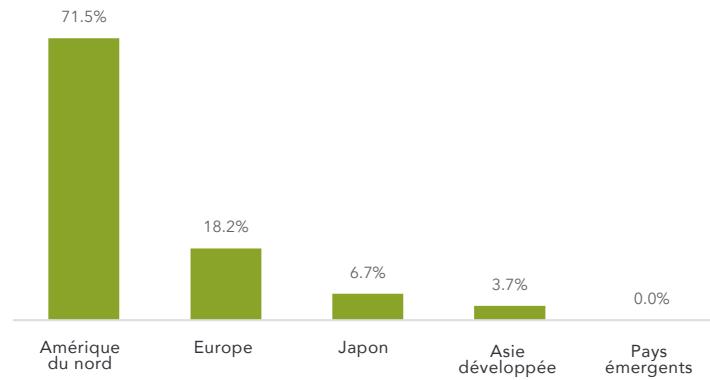
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le compartiment est également exposé aux risques significatifs suivants, qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque: risque d'émetteur des actions, risques de change, risques d'instabilités politiques, financières, fiscales, risque de crédit, risque de contrepartie, risques de marché actions, autres facteurs de risque. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## EXPOSITION AUX CAPITALISATIONS BOURSIÈRES



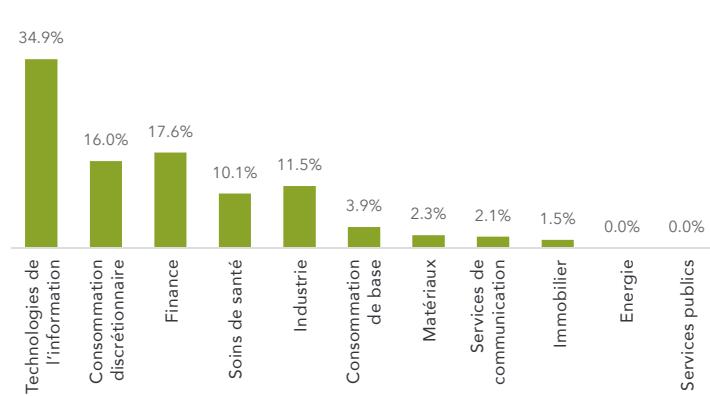
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIONS



## 10 PLUS GRANDES POSITIONS EN PORTEFEUILLE

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| NVIDIA Corp             | 4.87% |
| Apple Inc Reg           | 4.64% |
| Microsoft Corp          | 4.51% |
| Alphabet Inc A          | 3.54% |
| Alphabet Inc C          | 2.99% |
| Broadcom Inc Reg        | 2.72% |
| Home Depot Inc          | 2.16% |
| Recruit Holdings Co Ltd | 1.80% |
| JPMorgan Chase & Co     | 1.78% |
| Eli Lilly & Co          | 1.75% |

## RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS



## LA VISION DE FUNDS FOR GOOD

### DÉGAGER DES DONS SUFFISANTS POUR RÉ-INSÉRER PLUS DE 100.000 PERSONNES PAR L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE

La société Funds For Good renonce à une partie de sa rémunération pour la consacrer à la réinsertion d'un public défavorisé via l'entrepreneuriat. Investir dans ce Compartiment génère donc indirectement un impact social concret par le biais de Funds For Good, le coordinateur de distribution de la SICAV.

## AVERTISSEMENT LÉGAL

Le présent document publicitaire est destiné à des fins promotionnelles. Il ne contient aucun conseil en investissement ou recherche dans le domaine des investissements, mais seulement un résumé des caractéristiques du compartiment FFG Global Equities Low Carbon. Ce document publicitaire a été préparé avec soin, les informations sont valables le jour de la publication, mais peuvent changer à l'avenir. Avant d'investir, nous vous invitons à lire le prospectus et les informations clés (KID PRIIPs – Key Information Document) disponibles en Français sur [www.fundsforgood.eu/bibliotheque-documents](http://www.fundsforgood.eu/bibliotheque-documents). Les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement sur [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu). Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter le service financier belge. En cas de plaintes vous pouvez vous adresser au service interne de plaintes de votre distributeur via [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu) ou à l'Ombudsman ([www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be), Boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles). Un résumé de vos droits en tant qu'investisseur est disponible en anglais sur le site de Waystone Management Company (Lux) S.A., ou via le lien suivant : [https://www.waystone.com/wp-content/uploads/Policy/LUX/Waystone-Management-Company-\(Lux\)-SA/Waystone-Management-Company-\(Lux\)-SA-Summary-of-Investor-Rights.pdf](https://www.waystone.com/wp-content/uploads/Policy/LUX/Waystone-Management-Company-(Lux)-SA/Waystone-Management-Company-(Lux)-SA-Summary-of-Investor-Rights.pdf). La société de gestion se réserve le droit d'éventuellement cesser la commercialisation du compartiment en Belgique.

## LEXIQUE

**Accord de Paris sur le Climat :** L'accord de Paris sur le climat est un traité international sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur leur financement suffisant. Son objectif à long terme, en matière de température, est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence sans dépasser +1,5 °C ; en reconnaissant que cela réduirait considérablement les impacts du changement climatique.

**Actifs de la part :** Le total des actifs sous gestion pour une catégorie d'actions.

**Actifs du fonds :** Actifs sous gestion de toutes les classes d'actions d'un fonds.

**Capitalisation :** Les fonds de capitalisation réinvestissent automatiquement les bénéfices ou les dividendes pour accroître la valeur du capital initial. Ils ne versent donc pas de dividendes périodiques.

**Capitalisations boursières :** La capitalisation boursière est la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des actions d'une société. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action. La capitalisation boursière d'une société peut être utilisée comme une indication de sa taille, une société ayant une plus grosse capitalisation boursière étant considérée comme plus grande.

**Classe de risque :** Il s'agit du SRI (Synthetic Risk Indicator - Indicateur synthétique de risque et de performance). Il représente le score de risque légalement obligatoire d'un compartiment, exprimé sur une échelle de 1 (risque le plus faible, rendement potentiellement inférieur) à 7 (risque le plus élevé, rendement potentiellement supérieur). L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

**Commissions liées aux résultats :** la commission de (sur)performance rémunère le gestionnaire pour les rendements générés au-delà d'un objectif prédefini. Cette commission de (sur)performance peut se calculer de diverses façons, mais se calcule généralement comme un pourcentage du rendement atteint par le gestionnaire au-delà d'un objectif minimum de rentabilité prédefini. Si un fonds prévoit une commission de (sur)performance, les modalités de celle-ci sont détaillées dans le prospectus du fonds.

**Compartiment :** Une sicav ou fonds commun de placement peut se composer de différents compartiments qui ont chacun leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au produit du compartiment dans lequel il a investi.

**Consumer Cyclical :** Le terme « consumer cyclical » est un terme anglais faisant référence au secteur des sociétés « de consommation cyclique ». Ce secteur rassemble des sociétés dont la profitabilité dépend fortement du cycle économique. Ce secteur comprend typiquement des sociétés automobiles, immobilières, du divertissement ou de la vente au détail.

**Consumer Defensive :** Le terme « consumer defensive » est un terme anglais faisant référence au secteur des sociétés « de consommation non cyclique ». Ces sociétés produisent ou distribuent des produits dont la demande n'est pas impactée par le cycle économique (ou moins impactée relativement aux sociétés de consommation cyclique). Ces produits incluent les aliments et les boissons, les articles ménagers, les produits d'hygiène ou encore l'alcool et le tabac. Ce sont des produits que les gens ne peuvent pas - ou ne veulent pas - supprimer de leur budget, quelle que soit leur situation financière.

**Devise :** Devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

**Domicile :** Le domicile ou le pays d'établissement est le pays dans lequel un fonds de placement a élu domicile. Celui-ci peut avoir des conséquences importantes pour la fiscalité.

**Equities :** Actions.

**Fonds / OPC :** Le terme « Fonds » est utilisé fréquemment pour désigner un Organisme de placement collectif (OPC). Le terme peut se rapporter à un compartiment d'une sicav belge, à un compartiment d'une sicav luxembourgeoise, à un fonds commun de placement ou à un compartiment d'un fonds commun de placement.

**Frais d'entrée (max.) :** Les frais d'entrée sont d'éventuels frais uniques facturés lors de l'achat de parts d'un fonds. Ils sont exprimés en pourcentage du capital investi. Ils correspondent à la rémunération couvrant la création, les obligations légales et la commercialisation du fonds. Ils s'expriment en pourcentage du capital investi et sont retenus sur le montant investi. En cas de frais d'entrée maximaux, le pourcentage indiqué ne peut être dépassé.

**Frais de gestion & autres frais administratifs et d'exploitation :** Ces frais reprennent, entre autres, les frais de gestion et les frais de distribution. Les frais de gestion représentent la rémunération du gestionnaire pour sa gestion du capital investi. Les frais de distribution représentent la rémunération du distributeur pour les services fournis. A ces frais s'ajoutent d'autres frais divers supportés par le fonds. Ces frais sont des frais annuels récurrents exprimés sous la forme d'un pourcentage. Vous ne devez pas payer ces frais au moment de l'achat de fonds. Ils sont retenus chaque année sur le rendement du fonds.

**Frais de sortie :** Il s'agit de frais uniques qui peuvent être facturés lorsque vous voulez sortir d'un fonds de placement. Notamment, ces frais protègent le rendement des autres investisseurs dans le fonds et couvrent les coûts auxquels gestionnaire fait face suite à la vente de parts du fonds.

**Indice de référence :** Mesure objective, définie à l'avance, à laquelle les rendements d'un fonds de placement sont comparés.

**Investissement minimum :** Représente le montant ou le nombre minimum de parts à investir dans le compartiment.

**Multi-actifs :** Les fonds Multi-actifs investissent dans différentes classes d'actifs, telles que les actions, les obligations ou les liquidités, par exemple.

**Précompte mobilier :** Les investisseurs personnes physiques du compartiment seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions d'un ou plusieurs compartiments (part de capitalisation et/ou distribution) ayant plus de 10% de titres de créances en portefeuille.

**Rendement :** Indique la manière dont la valeur d'un fonds de placement a augmenté (ou baissé) au cours de la période indiquée. Le rendement tient compte des frais courants, mais pas des éventuels frais d'entrée et de sortie et des taxes. Sensibilité aux taux ou Risque de taux d'intérêt : il s'agit du risque que votre investissement se déprécie en cas de hausse du taux d'intérêt appliquée à de nouveaux investissements de même durée résiduelle

**Sicav :** société d'investissement à capital variable.

**SFDR :** La « Sustainable Finance Disclosure Regulation » est une réglementation européenne qui vise à accroître la transparence sur la façon dont les acteurs des marchés financiers intègrent la durabilité dans leurs décisions et conseils en investissement. Elle introduit une classification avec de nouvelles exigences en matière d'information.

**Taxe sur les Opérations de Bourse (T.O.B.) :** La T.O.B s'applique aux achats et ventes de valeurs mobilières ainsi que la vente de ses actions de capitalisation par une société d'investissement lorsque ces opérations portent sur des fonds publics belges ou étrangers et qu'elles sont conclues et exécutées en Belgique. La TOB s'élève à un certain pourcentage du montant de l'opération. Trois taux sont applicables selon la nature du produit d'investissement acheté ou vendu: 0,12%, 0,35% et 1,32 % avec des plafonds de, respectivement, 1.300€ et 4.000€.

**Type de fonds :** Fonds d'actions, fonds obligataire, money market ou fonds monétaire, fonds structuré (assorti de l'une ou l'autre forme de protection du capital) ou fonds multi-asset ou mixte.

**UNPRI :** Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, reflétant la pertinence croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies. [www.unpri.org](http://www.unpri.org).

**Valeur nette d'inventaire (VNI) :** La valeur nette d'inventaire ou VNI est le prix ou le cours d'un compartiment de fonds. La VNI est calculée en additionnant la valeur de tous les produits dans lesquels le fonds investit, puis en la divisant par le nombre d'actions en circulation.

**Volatilité :** Degré de fluctuation du cours d'une action ou d'un autre produit financier, d'un indice d'actions ou du cours d'une devise. Plus la volatilité de l'investissement est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.